

ASSURER LA FONCTION DE TRESORIER

○ 5 samedis matin de 9h à 13h

Objectifs

- ❑ **Mettre les fondamentaux de la comptabilité et de la gestion à la portée des trésorier(e)s**
- ❑ **Permettre à toute personne volontaire d'assurer la fonction de trésorier(e) ou trésorier(e) adjoint(e), même sans connaissance préalable dans le domaine comptable, financier ou la gestion**

Dates

samedi 23 septembre
samedis 7 & 21 octobre
samedi 18 novembre
samedi 2 décembre

Lieu

A définir selon la provenance des personnes qui s'inscriront.

Coût

Forfait de 30 € par personne.

Intervenants

- Myriam Tierce-Monier, Conseil en formation et communication
- Des professionnels (directeur, comptable, trésorier de centres sociaux)

Participants

Formation réservée aux élus des conseils d'administration et aux directeurs/trices des centres sociaux.

Effectif minimum : 8 personnes.
Effectif maximum : 15 personnes.

Inscription

Utiliser le bulletin d'inscription joint à ce dossier.

Il peut aussi être téléchargé sur le site de la Fédération :
www.centres-sociaux-rhone.com

Programme

voir au verso

PROGRAMME - Assurer la fonction de trésorier

Samedi 23 septembre 2017

Financeurs et financements

- . Rôle et fonction du trésorier
- . Salariés (fonction de direction & comptable)
- . Conseil d'administration
- . Financeurs
- . Spécificité de la gestion associative
- . Les moyens au service du projet
- . Qui sont nos financeurs ? Pourquoi nous financent-ils ?

Samedi 7 octobre 2017

Budget

- . Savoir lire un budget

Samedi 21 octobre 2017

Compte de résultats & bilan

- . Eclairer les notions de : *produits, charges, plan comptable, bilan, amortissement, investissement, trésorerie, comptabilité analytique, excédent, déficit...*

Samedi 18 novembre 2017

Pilotage économique de l'association

- . Assurer le suivi budgétaire tout au long de l'année
- . Le contrôle et les moyens du contrôle

Samedi 2 décembre 2017

Communication & transmission

- . Pourquoi et vers qui communiquer autour de l'économie du projet ?
- . Obligations légales, statutaires et conventionnelles